VILLE DE LYON

BUDGET PARTICIPATIF [oy/é!]

[MODE D'EMPLOI]

ET SI ON ALLAIT
AU BOUT DE VOS IDÉES ?

QUOI ?

Le **budget participatif** permet d'utiliser une partie du budget de la Ville pour la réalisation d'idées proposées puis choisies par les habitantes et habitants. Vous habitez, travaillez ou étudiez à Lyon ? Vous avez sûrement des idées pour améliorer le quotidien des Lyonnaises et des Lyonnais !

Une enveloppe budgétaire de 12,5 millions d'euros mobilisée pour aller au bout de vos idées sur ces thématiques :

Sports et loisirs

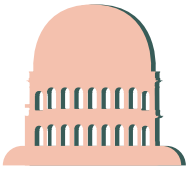

Culture et patrimoine

Education, enfance et jeunesse

Environnement et nature en ville

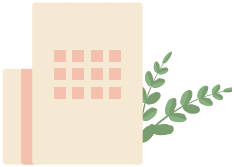

Vie de quartier, animation et cadre de vie

Santé et solidarité

QUI PEUT PARTICIPER ?

Lyonnaises et Lyonnais ou collectif d'habitantes et d'habitants...

...résidant, travaillant ou étudiant à Lyon...

...sans condition d'âge ou de nationalité.

COMMENT ÇA MARCHE ?

1. Je dépose une idée sur la plateforme **oye.participer.lyon.fr** (27 ateliers pour m'aider à développer mon idée)

2. Les services de la Ville vérifient la faisabilité

3. Les projets jugés réalisables sont soumis au vote des Lyonnaises et Lyonnais

Ma check liste pour un dépôt d'idée réussi

Des centaines d'idées seront déposées sur cette plateforme : suivez ces conseils pour bien présenter la vôtre.

✔ Le titre de mon idée est clair et précis.
Exemple : « une aire de fitness accessible à tous au Parc Dudehors » plutôt que « tous sportifs ».

✔ Je vérifie que mon idée respecte les critères du règlement.
Exemple : mon idée est dans les compétences de la ville (sport, culture, éducation, espaces verts..), et relève de dépenses d'investissement (une fête de quartier = non, des travaux dans un parc = oui).

✔ J'explique le pourquoi de mon idée.
Exemple : en quoi et à qui est-elle utile ? A quel(s) besoins(s) ou envie des habitantes et des habitants répond-elle ?

✔ Mon idée va profiter au plus grand nombre. Elle ne concerne pas un endroit privé.
Exemple : le hall de mon immeuble = non.

Le règlement est disponible sur **oye.participer.lyon.fr**

Je dépose mon idée sur oye.participer.lyon.fr

MON IDÉE DOIT RESPECTER CERTAINS CRITÈRES

Différence entre budget de fonctionnement et budget d'investissement

Qu'est-ce qu'un budget de fonctionnement ?
Ce sont les dépenses nécessaires à la gestion courante des équipements et des services.
Par exemple : les salaires, l'entretien des locaux, la maintenance du matériel, les fournitures, etc..

Qu'est-ce qu'un budget d'investissement ?
Ce sont les dépenses ayant un impact à long terme sur les équipements de la collectivité.
Par exemple : la construction ou la rénovation de bâtiments (école, gymnase, etc.), des aménagements dans les parcs et squares, sur les fontaines, etc.

LES ÉTAPES

14/03 au 17/06/22
Dépôt des idées

09/05 au 04/11/22
Analyse technique, juridique et financière par les services de la Ville

Les domaines d'intervention de la Ville

	OUI	NON*
Cadre de vie et espaces verts	Parcs, squares, fontaines, aires de jeux, jardins de rue, jardins partagés, éclairage public	Aménagement de place, travaux sur la voirie, pistes cyclables, collecte des déchets, composteurs...
Enfance, jeunesse et éducation	Crèches et écoles publiques, cantines, périscolaire	Collège, lycée...
Sport	Équipements sportifs de la ville (stades, gymnase, piscine..) + application enform@lyon	Équipements sportifs des collèges ou lycées, salles de sport privées...
Santé et solidarité	Aide aux ainés, prévention santé, salubrité, action sociale	Hôpitaux, cliniques privées...
Sécurité, tranquillité et prévention	Police municipale, stationnement (tarification, autorisation)	Radar pédagogique, ralentisseurs, nouvelles places de stationnement....
Culture et patrimoine	Bibliothèques municipales, musées, salles de spectacle, édifices patrimoniaux, promotion artistique	Établissements culturels privés (galeries, salles de spectacle ou certains musées)
Commerces et artisanat	Marché, soutien aux commerces, labels	« Projets d'intérêt privé »

* domaines d'intervention relevant d'autres institutions, organismes publics et structures privées

07/11 au 04/12/22

Vote des Lyonnaises et Lyonnais

2023 - 2024

Réalisation

LES ATELIERS DU BUDGET PARTICIPATIF

Vous souhaitez de l'aide pour proposer une idée ? Vous avez des questions sur les critères du règlement ou l'organisation générale du budget participatif ? Venez rencontrer des animateurs lors d'un atelier ! Selon vos besoins et votre disponibilité, différents formats et horaires sont proposés. Dans une salle de quartier ou sur un stand sur vos places et marchés, venez échanger avec les animateurs et les habitants de votre quartier.

Sous réserve de modification, retrouvez l'ensemble des ateliers, les lieux et les horaires sur oye.participer.lyon.fr ou contactez votre mairie d'arrondissement.

mars

Mar	22	18h30	Mairie du 3e
Mer	23	18h00	Mairie annexe Vieux Lyon 5e
Sam	26	10h00	Square Bernard Frangin 4e
Lun	28	18h30	Mairie du 1er
Mer	30	19h00	Mairie du 9e
Jeu	31	18h00	Espace 101 8e

avril

Sam	02	14h00	Parc de Champvert 5e
Jeu	07	18h30	Maison Ravier 7e
Jeu	14	18h30	Mairie du 6e
Sam	23	10h00	Esplanade de la Grande Côte 1er
Lun	25	19h00	Salle Schoenberg Saint Rambert 9e
Sam	30	09h00	Marché Mermoz 8e

mai

Mer	04	13h00	Place Edgar Quinet 6e
Jeu	05	18h00	Clos bouliste 4e
Sam	07	10h00	Maison de la Guillotière 7e
Lun	09	18h30	Château Sans-Souci 3e
Mer	11	18h00	Annexe du Centre Social Gisèle Halimi, 108 avenue Paul Santy 8e
Jeu	12	18h00	Mairie du 2e
Sam	14	09h30	Marché Champvert 9e
Jeu	19	19h00	Maison des Fêtes et des familles 9e
Sam	21	14h00	Place Jules Guesde 7e
Sam	21	17h00	Jardin des Chartreux 1er
Mar	31	16h00	Place Flammarion 4e

juin

Mer	01	18h00	Mairie du 2e
Jeu	02	17h00	Parc de la Mairie du 5e
Sam	04	10h00	Place du Château 3e
Jeu	09	18h30	Maison du projet Gabriel Péri 3e/7e

LES ESPACES NUMÉRIQUES EN BIBLIOTHÈQUE

Pas d'ordinateurs ? Pas à l'aise avec le numérique ?

12 espaces numériques ouverts du mardi au samedi dans les bibliothèques

- ✓ Des animateurs formés au budget participatif
- ✓ En capacité d'aider les personnes à se repérer dans la plateforme

Bibliothèque du 2e
13 rue de Condé
Mardi 13h-19h
Mercredi 14h-19h
Jeudi 14h-19h
Vendredi 14h-19h
Samedi 14h-18h

Bibliothèque du 4e
Croix Rousse
12 bis rue de Cuire
Mardi 16h-19h
Mercredi 10h-12h et 14h-17h
(priorité aux enfants et adolescent.e.s)
17h-19h
Vendredi 15h-19h
Samedi 10h-12h et 14h-18h

Bibliothèque du 5e
Point-du-Jour
10-12 rue Joliot-Curie
Mardi 16h-19h
Mercredi 10h-12h et 14h-19h
Jeudi 16h-19h
Vendredi 16h-19h
Samedi 10h-12h et 14h-18h

Bibliothèque
de la Part Dieu 3e
30 boulevard Vivier-Merle
Mardi 13h-19h
Mercredi 13h-17h
Jeudi 13h-17h
Vendredi 13h-19h
Samedi 10h-16h

Bibliothèque du 7e
Jean Macé
2 rue Domer
Mardi 16h-18h
Mercredi 10-12h 16h-19h
Jeudi 16h-19h
Vendredi 16h-19h
Samedi 10h-12h 16h-18h

Médiathèque du Bachut 8e
Marguerite Duras
2 place du 11 novembre 1918
Adultes
Mardi 14h-19h
Mercredi 14h-19h
Jeudi 16h-19h
Vendredi 14h-17h
Samedi 14h-18h

Jeunesse
Vendredi 17h-19h
Samedi 14h-18h

Bibliothèque du 3e
Lacassagne - Marguerite Yourcenar
86 avenue Lacassagne
Mardi 15h-17h
Mercredi 17h-19h
Jeudi 15h-17h
Vendredi 15h-17h
Samedi 14h-18h

Bibliothèque du 7e
Guillotière
25 rue Béchevelin
Mardi 16h-18h
Mercredi 16h-18h
Jeudi 16h-18h
Vendredi 16h-18h
Samedi 15h-17h

Médiathèque de Vaise 9e
Marceline Desbordes-Valmore
place Valmy
Mardi 16h-19h
Mercredi 10h-13h et 14h-19h
Jeudi 16h-19h
Vendredi 16h-19h
Samedi 10h-13h et 14h-18h

Bibliothèque du 6e
Clémence Lortet
35 rue Bossuet
Mardi 15h-17h
Mercredi 14h-16h (priorité aux enfants et adolescent.e.s) 16h-19h
Jeudi 15h-17h
Vendredi 15h-17h
Samedi 10h-12h et 14h-16h

Bibliothèque du 7e
Gerland - Hannah Arendt
34 rue Jacques Monod
Mardi 13h-18h
Mercredi 14h-19h
Jeudi 16h-19h
Vendredi 16h-19h
Samedi 14h-18h

Bibliothèque du 9e
la Duchère - Annie Schwartz
place de l'Abbé Pierre
Mardi 15h-18h
Mercredi 10h-12h et 14h-18h
Jeudi 15h-18h
Vendredi 15h-18h
Samedi 10h-12h et 14h-18h

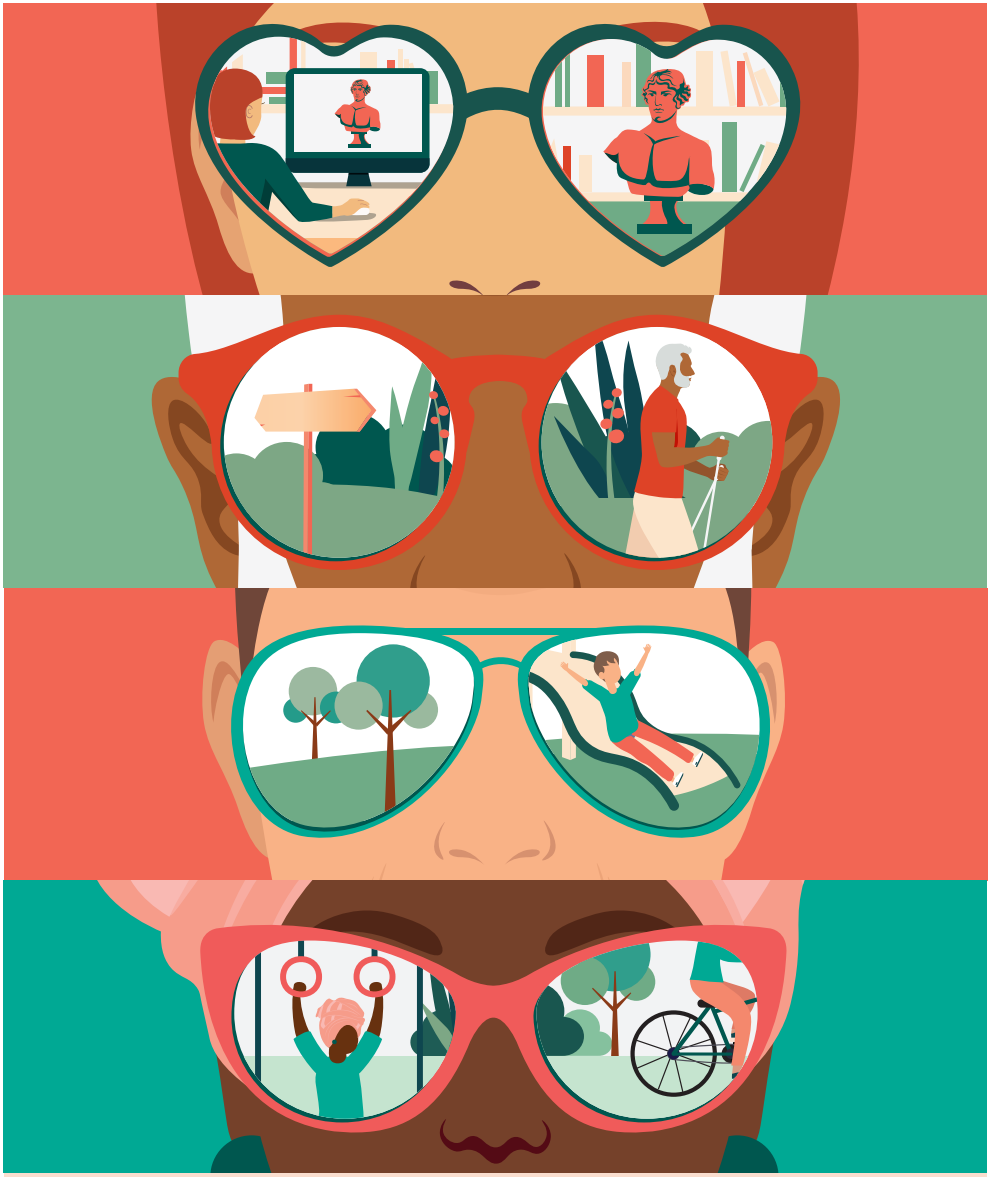

Renseignements :
oye.participer.lyon.fr
et mairies d'arrondissement

LYONendirect 04 72 10 30 30 • Appli Lyon lyon.fr

#OYÉPARTICIPER

BUDGET PARTICIPATIF [oyé!]

VILLE DE LYON

Création graphique : @Coxi - coxi-agency/fr - © iStock. Ne pas jeter sur la voie publique